

délibérations du Comité Syndical Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 516/2025

OBJET : Compte administratif 2024

Membres : 24

Présents votant : 12

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 Mars

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 22 Mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2,
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Claude REVEL, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Luc REQUI, Délégué de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Monsieur Yvon PELLET, Conseiller départemental du canton du CRES,
- Monsieur Louis Henry ALIX, Délégué suppléant de la Communauté de communes du GRAND ORB.

Sous la présidence temporaire transférée par Madame la Présidente pour la présentation des documents budgétaires pour l'année 2024, le comité syndical examine le compte administratif 2024 qui se résume ainsi :

Résultat budgétaire de l'exercice

Reçue en
Préfecture et
rendue exécutoire
le :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	580.942,99 €
Recettes (b)	614.510,91 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	33.567,92 €

Investissement	
Dépenses (a)	2.451,00 €
Recettes (b)	1.556,15 €
Résultat d'investissement (c=b-a)	- 894,85 €

Affichée le :

TOTAL	
	32.673,07 €

Résultat de l'exercice N-1

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (R002)	Excédent d'investissement antérieur reporté (D001)
87.865,17 €	46.402,98 €

Le compte administratif s'établit comme suit :

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Report 001 et 002	46.402,98 €	87.865,17 €
Recettes	1.556,15 €	614.510,91 €
Dépenses	2.451,00 €	580.942,99 €
Résultat de l'exercice 2024	- 894,85 €	33.567,92 €
Résultat clôture 2024	45.508,13 €	121.433,09 €

Le Compte administratif 2024 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 121.433,09 €
- Un excédent d'investissement de 45.508,13 €

Le compte administratif est disponible en annexe.

Les résultats du compte administratif 2024 sont conformes au compte de gestion 2024, fourni par notre Trésorier payeur.

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE

La concordance des écritures comptables.

ARRETE

Les résultats définitifs de l'exercice 2024, tels que résumés ci-dessus, et de voter le compte administratif 2024.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 28 Mars

Marie Passieux
Vice-Présidente du Département de l'Hérault
Présidente du Grand Site

